

Douanes

Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 22 avril 2022

Monsieur le Directeur Interrégional,
Madame, la Directrice régionale,
Messieurs les Directeurs régionaux,

Alors que les organisations syndicales étaient occupées à faire aboutir leurs revendications suite aux transferts des missions fiscales, vous avez profité du boycott des instances consultatives pour engager unilatéralement une expérimentation concernant les CRPC de l'interrégion.

Ainsi, le 10 février dernier, un groupe de travail a lancé les bases d'un transfert de missions et donc de charges de travail entre CRPC par le biais d'une expérimentation.

Par note du 15 avril dernier, vous précisez le périmètre et le calendrier de cette expérimentation en mentionnant les études que vous entendez confier aux différentes CRPC et les activités qu'elles devront traiter.

On retrouve dans cette note les thématiques *surveillance* pour la CRPC de Bayonne, les thématiques *viticoles et e-commerce/fret express* pour celle de Bordeaux et *normes techniques/dédouanement* pour celle de Poitiers.

Dans le même temps on assiste à un transfert définitif de certaines tâches à l'instar du bilan hebdomadaire Surveillance de la CRPC de Bordeaux à celle de Bayonne.

Le terme expérimentation est ici largement galvaudé puisque la fin de cette mission a été annoncée, par courriel, aux agents de la CRPC de Bordeaux à la date du 1^{er} mai prochain.

La spécialisation des CRPC et l'interrégionalisation de leurs activités est donc en marche.

Le calendrier des réunions qui décident de ces transferts nous laisse songeurs :

- un groupe de travail le 10 février 2022 en plein boycott national des instances de consultation,
- une note du 15 avril 2022 réorganisant les compétences des 3 CRPC alors que le sujet n'a pas encore été examiné en CTSD,
- une réunion seulement à l'automne avec « les partenaires sociaux » pour présenter les conclusions de l'expérimentation.

Nous vous rappelons que les comités techniques doivent être obligatoirement consultés sur les questions de fonctionnement et d'organisation des services (cf article 34 du décret 2011-184).

Cette consultation ne signifie pas consulter une fois l'expérimentation réalisée mais bien demander l'avis des représentants du personnel le plus en amont possible sur les motifs, le périmètre, le calendrier et le cadre général de cette expérimentation.

La façon de procéder qui est présentée dans votre note du 15 avril dernier nous met devant le fait accompli sur un sujet, celui du rôle et des prérogatives des CRPC, qui relève des compétences pleines et entières des comités techniques.

Elle témoigne d'une façon de considérer le rôle des organisations syndicales qui, malgré le discours actuel du gouvernement, ne change pas. La politique brutale du fait accompli a la peau dure !

Sur le fond, nous dénonçons cette réorganisation rampante des CRPC sans réelle concertation avec les organisations syndicales.

L'urgence passe donc, selon nous, par une consolidation des CRPC dans chaque Direction de l'interrégion.

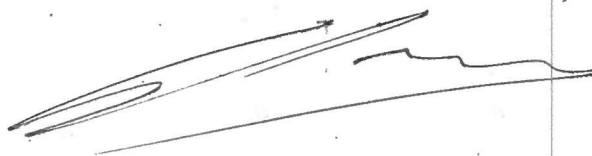
En effet, à l'heure où la Direction Générale entend réorienter l'action de la Douane sur de nouveaux axes stratégiques qui nécessitent une augmentation des moyens en termes de recueil du renseignement et du ciblage, il est paradoxal de laisser des CRPC en sous-effectif et accaparés par les tâches chronophages des bilans statistiques.

A des fins d'efficacité, l'UNSA défendra toujours l'existence de cellules de renseignement et de ciblage suffisamment dotées en personnels formés au service des acteurs régionaux. Ces cellules sont actuellement déjà débordées et on ne saurait leur asséner une charge de travail supérieure sans en avoir mesuré l'impact.

Nous exigeons donc une note d'impact mettant en lumière la nouvelle charge de travail induite par votre projet de réorganisation afin d'en déterminer les besoins en effectif et en formation.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de suspendre toute expérimentation impactant les CRPC de l'interrégion, jusqu'à ce qu'une concertation avec les organisations syndicales régionales soit organisée sur le sujet sous la forme d'un comité technique.

Il est enfin bien regrettable que la CRPC CO de Bayonne ne soit pas conviée au séminaire OPCO qui aura lieu le 23 juin prochain alors même que l'un des thèmes abordés sera l'activité des CRPC CO !



Le secrétaire interrégional de l'UNSA Douanes
Serge DETRIEUX